

Le 29 janvier 2007

**Yves Fréchette**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

**Par courriel et poste**

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

OBJET : Demande d'autorisation de la construction  
de la nouvelle centrale thermique de Kuujjuaq  
Dossier Régie : R-3623-2007  
Notre dossier : R000234 YF

---

Chère consoeur,

La présente donne suite à la décision D-2007-02 du 24 janvier 2007 concernant le dossier décrit en rubrique.

À la décision susdite, la Régie demande au Distributeur de transmettre copie de l'avis public aux communautés de la région de Kuujjuaq.

Le Distributeur souhaite informer la Régie qu'il s'est conformé à cette demande spécifique et que la décision susdite fut transmise aux représentants des communautés de Kuujjuaq.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Fréchette'.

Yves Fréchette

nm